

# MAIRIE DE CHOISY-LA-VICTOIRE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024


Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre de la manière suivante,

SECTION	Projet BP 2024	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	404 485.80 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	170 231.85 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	574 717.65 €	0.00 €	0.00 €

Le budget communal est voté par nature et est équilibré, certaines dépenses sont gonflées afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

**I) SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Récapitulatif des chapitres budgétaires

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le 27/03/2024  
ID : 060-216001511-20240325-25032024\_004-BF



### **A) LES DÉPENSES**

#### **1) Charges à caractère générale (chapitre 011)**

Les charges à caractère générale s'établissent à 123 500 € contre 100 600,00 € au budget primitif 2023, ce qui représente une augmentation de 19 %.

#### **2) Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel sont en hausse en prévision des changements de taux du SMIC, la revalorisation du point d'indices de rémunération des fonctionnaires qui impactent les charges correspondantes, l'évolution du taux de cotisation de l'employeur à la caisse de retraite, l'augmentation de l'assurance statutaire.

#### **3) Subventions et participations (chapitre 65)**

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 95 610 € est stable.

## MAIRIE DE CHOISY-LA-VICTOIRE

Globalement, ces augmentations des prévisions budgétaires sont dues au fait que la commune a essayé de maîtriser les dépenses sur ces dernières années. Par ailleurs, cette année la section d'investissement est excédentaire, il n'y a donc pas besoin d'affecter une partie du résultat de fonctionnement vers la section d'investissement.

### **B) LES RECETTES**

#### **5) La fiscalité**

En 2024, la fiscalité diminue d'environ 3%. Ce chiffre devrait, en réalité à la hausse mais nous ne connaissons pas, au moment du vote du budget, le montant de la dotation de solidarité communautaire.

#### **6) Les dotations et participations**

Les dotations de l'Etat sont en hausse du fait de l'augmentation de la compensation au titre des exonérations de taxe foncière due à la réévaluation des bases d'imposition. Le reste des dotations restent stables.

### **II) SECTION D'INVESTISSEMENT**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- Du virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement (autofinancement complémentaire éventuellement).

### **C) LES DEPENSES**

Le volume des dépenses d'investissement est en hausse. La commune prévoit l'installation d'un parcours de santé sur le Parc Gaston et Christian DELAVENNE, le remplacement de lanternes de l'éclairage public défaillantes et de l'ensemble de la Grande Rue. Est également prévu, la réalisation d'une étude de sécurité pour la Grande Rue et la rue Neuve.

### **D) LES RECETTES**

En 202, la section d'investissement sera financée par la subvention du Conseil Départemental pour la réalisation du parcours de santé à hauteur de 80% du montant du projet hors taxes, pour le remplacement des lanternes et l'étude de sécurité et la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées financera le remplacement des lanternes de l'éclairage public à hauteur. La commune attend une récupération de TVA moindre puisqu'il y a eu peu de dépenses éligibles réalisées en 2023.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 060-216001511-20240325-25032024\_004-BF

